



CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Année 2009-2010 – Compte-rendu de la 2^{ème} séance

Lieu	Salle 24 - 3 ^{ème} étage
Date	17 mars 2010
Horaire	18h30 – 21h00
Prise de PV	Mme Sonia Morandini - secrétaire rattachée à l'établissement
Ordre du jour	1. Accueil et tour de table 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2009 3. Projet d'établissement : point de situation sur les 3 avenues principales 4. Jeux du préau, identification des jeux dangereux et suite à donner 5. A pied à l'école et zone 20 6. Date du prochain COET 7. Divers

Membres permanents présents :

- Directrice et Présidente du Conseil :
Madame Isabelle ROUX
- Parents d'élèves élus :
Madame Camille BIELER DELLAMULA
Madame Claire BRULHART-BOURDY
- Enseignants élus tacitement :
Monsieur Philippe BUCLIN
Madame Monique COLLET
Monsieur Miguel FILGUEIRAS
- Représentants de la Ville de Carouge :
Monsieur François BERTHOUD, chef du Service des Affaires Sociales
Monsieur Patrick COPPEX, responsable bâtiment scolaire de l'établissement

Membre invité présent :

Monsieur Fabien KLUNGE, responsable de secteur – Parascolaire de Carouge

Membres permanents absents :

Madame Isabelle PASQUIER-EICHENBERGER, mère d'élève élue - **excusée**
Madame Anne DESHUSSES-RAEMY, enseignante élue - **excusée**
Monsieur Denis LE MOUNIER, père d'élève élu

1) Accueil et tour de table

Mme Roux souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre le deuxième conseil d'établissement de l'année 2010-2011 en priant l'assemblée de l'excuser pour le retard pris dans la diffusion du compte-rendu de la séance du mois de novembre. M. Fabien KLUNGE, responsable de secteur du Parascolaire pour les écoles de la Ville de Carouge, présent pour la première fois au conseil d'établissement de Jacques-Dalphin, se présente et est remercié par la présidente pour sa venue.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2009

Le PV est adopté à l'unanimité.

3) Projet d'établissement, point de situation

Domaine 1 : L'évaluation

Définir une cohérence dans le cadre de l'évaluation et dans son mode ainsi que dans ses modalités face aux injonctions institutionnelles, de la 1^{ère} enfantine à la 6^{ème} primaire.

Une formation commune a eu lieu le 11 mars après-midi, réunissant tous les enseignants pour travailler ce domaine. Cette demi-journée de travail a été l'occasion d'un partage de documents et de discussions autour des habitudes des huit degrés d'enseignement.

Les enseignants ont évoqué l'idée de créer un classeur réunissant certaines des productions de textes de chaque élève. Dans ce classeur, qui suivrait l'élève de classe en classe, seraient réunies ses productions écrites durant toute sa scolarité (1E-6P). Le conseil est averti que cette idée est encore à l'état d'ébauche et qu'il n'existe pas de planning pour sa mise en route.

La production de textes est un travail de longue haleine pour l'élève et demande une correction très précise de la part de l'enseignant car celui-ci doit suivre une grille d'évaluation avant d'attribuer une note. Le débat reste ouvert entre ceux pour qui cette grille est un frein et ceux pour qui cette grille est un guide précieux.

M. Buclin fait remarquer que l'introduction de cette grille d'évaluation ralentit le travail de l'enseignant. M. Filgueiras souligne son aspect objectif qui permet de voir les progrès de l'élève et si celui-ci a intégré les consignes.

Domaine 2 : Règlement d'école

Réactualiser, revisiter et adapter les deux règlements (destinés aux élèves et aux enseignants) et la charte de notre école, et les faire vivre.

Le conseil est informé que les enseignants vont retravailler la charte déjà existante. Une version plus courte et plus claire va être faite pour les enfants. Quelques points sont à réécrire comme celui concernant l'autorisation ou non des trottinettes à l'école. M. Coppex déplore la présence de ces dernières (encombrement des couloirs, traces, collisions).

Peu d'actes d'indiscipline sont à relever.

Domaine 3 : Exploiter le fait que les deux divisions cohabitent dans l'école

Bénéficier et investir la richesse des deux divisions (division ordinaire et division spécialisée) comme ressource interne à l'établissement pour penser l'intégration

De façon générale, l'intégration d'un élève de la division spécialisée dans une classe de la division ordinaire se passe bien. Les préjugés de début d'année s'effacent assez vite et les élèves ne font plus de différences. Jacques-Dalphin a la chance de bénéficier d'une bonne équipe d'animateurs parascolaires qui s'impliquent dans les aménagements nécessaires.

M. Klunge remercie au nom des ses collaborateurs les compliments qui sont adressés à l'équipe.

Le Conseil est informé que les intégrations n'ont pas été possibles en 2008-2009 car les effectifs étaient trop chargés. En 2009-2010, les volées sont moins lourdes car les élèves à intégrer ont pu bénéficier d'une double inscription en division ordinaire et en division spécialisée. Les

intégrations se font petit à petit, au cas par cas. La commission créée pour plancher sur ce domaine travaille sur la meilleure façon de tirer parti de ce fonctionnement intégratif.

4) Jeux du préau

Difficile de dire si les jeux présents dans le préau de l'école sont dangereux ou non pour les plus petits. M. Coppex souligne que les jeux sont aux normes et que « Top Jeux » mandaté par la Ville de Carouge passe tous les 15 jours pour en vérifier les dégradations éventuelles. Les travaux précédents remontent à 2002.

M. Berthoud relève que le mieux est l'ennemi du bien et que, si l'on sécurise trop, cela peut devenir paradoxalement dangereux. L'école a aussi un rôle éducatif. Le jeu doit pouvoir être détourné par l'enfant, cela participe de son développement. M. Buclin pense également que les enfants doivent apprendre à gérer les risques.

Le Conseil décide de demander à la commune d'évaluer les installations de manière systématique afin d'être au clair sur la dangerosité possible des installations (toboggan trop glissant en cas de pluie ?).

5) A pied à l'école et zone 20

Mme Roux a participé avec certains délégués des associations de parents d'élèves et quelques directeurs d'établissement de Carouge à une séance de travail consacrée au thème de *A pied à l'école* (09.03.10).

La transformation des rues du centre de Carouge en *zone 20* a été initiée afin de rendre cette zone plus conviviale, avec des trottoirs virtuels et la suppression de la plupart des passages pour piétons. Des travaux sont en cours en ce moment non loin de l'école, allant dans le sens de requalifier l'espace urbain.

Mme Brulhart-Bourdy signale que l'association de parents est inquiète de la mauvaise visibilité à la rue de la Filature.

Le Conseil prend note que c'est un moment compliqué pour se déplacer dans Carouge et aux abords de l'école car il y a des travaux partout.

La sécurité municipale ira travailler dans les écoles dès qu'une décision communale aura eu lieu. Il sera temps ensuite de former les enfants concernant la meilleure façon de se rendre à l'école.

Jacques-Dalphin, en septembre 2009, a organisé une journée « à pied », avec pique-nique au *Bout-du-Monde* qui a été très appréciée de tous.

La date pour la prochaine journée de ce type est fixée en septembre 2010. Des plans schématisés seront fournis aux écoles pour leur permettre, si elles le désirent, de détailler certains itinéraires.

Mme Brulhart-Bourdy fait remarquer que les patrouilleuses scolaires sont présentes aux abords de l'école et sur des passages piétons, ce qui est une bonne chose. Mais, paradoxalement, 50 mètres plus loin, il n'y a plus de passage piétons ni de patrouilleuse (cf place du Temple), le risque zéro est donc impossible. Il serait intéressant d'apprendre aux enfants à gérer ces endroits-là dans le cadre de la campagne « A pied à l'école ». M. Berthoud répond, à juste titre, que ce qu'il y a de plus dangereux aux abords des écoles ce sont les parents qui amènent leurs enfants en voiture et que l'on ne peut pas mettre des patrouilleuses partout.

6) Date du prochain COET

La prochaine séance est fixée au **mercredi 2 juin 2010 à 18h30**.

Elle sera suivie d'un repas en commun pour les personnes qui le désirent.

7) Divers

Une demande d'afficher les menus de la semaine est adressée au Parascolaire.

C'est chose faite depuis la fin mars, sur les vitres d'entrée de l'école.

La séance est levée à 21h et se conclut autour d'un verre, offert par Madame Roux, dans son bureau.

Carouge, le 10 mai 2010